

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi de l'assistance agricole aux Prairies pour l'année-récolte 1943-44.

Aussi,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi du rétablissement agricole des Prairies pour l'année financière terminée le 31 mars 1944.

Aussi,—Rapport sur les accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939, telle que modifiée, pour l'année terminée le 31 mars 1944. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Arrêté en conseil C.P. 1324, approuvé le 4 mars 1944, adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les insectes nuisibles et autres fléaux, S.R.C., 1927, chapitre 47, au sujet des pommes de terre de semence.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 décembre 1944,—Etat montrant:—1. M. T.-J. Létourneau, de Lisieux, Saskatchewan, a-t-il été au service de quelque ministère du gouvernement fédéral au cours de la dernière année?

2. Dans l'affirmative, que reçoit-il en traitement, pour ses dépenses ou en autres montants?

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils, la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 9597, approuvé le 3 janvier 1945: traitant des taux de salaire au cours de la formation professionnelle des particuliers licenciés des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 77, approuvé le 11 janvier 1945: règlements établis en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils.

Arrêté en conseil C.P. 496, approuvé le 25 janvier 1945: prévoyant le maintien en fonction, pour la fabrication des munitions, d'employés essentiels expérimentés qui appartiennent aux classes désignées dans les Règlements de la mobilisation.

Arrêté en conseil C.P. 692, approuvé le 1er février 1945: déterminant les frais de déplacement des travailleurs agricoles assignés dans des industries de haute priorité pendant les mois d'hiver.

Arrêté en conseil C.P. 9471, approuvé le 1er février 1945: prévoyant la formation préuniversitaire de personnes licenciées des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 944, approuvé le 13 février 1945: prévoyant l'examen médical de personnes licenciées des forces navales ou aériennes et considérées comme aptes à faire partie de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 1415, approuvé le 6 mars 1945: modification des règlements civils du Service sélectif national.

Arrêté en conseil C.P. 1388, approuvé le 8 mars 1945: prévoyant des ententes avec les provinces et l'aide financière pour la formation professionnelle des personnes orientées par la Commission de l'assurance-chômage.

Arrêté en conseil C.P. 1648, approuvé le 8 mars 1945; prévoyant des ententes avec les provinces et l'aide financière pour encourager et continuer, après la guerre actuelle, une formation professionnelle équivalente au niveau de celle des écoles secondaires.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre, en date du 3 mars 1945, à l'honorable E. C. Manning, premier ministre de l'Alberta, au sujet du remboursement de la dette provinciale de la province de l'Alberta.